

Petit tour en Chinafrique



Thierry Ngosso,

Doctorant en philosophie
(Chaire Hoover/ISP)

→ ngossothierry@yahoo.fr

“La non-ingérence est synonyme d’abstention dans certaines circonstances.”

► Depuis dix ans, l’offensive économique de la Chine sur l’Afrique est croissante.

► La non-ingérence chinoise est une notion séduisante, mais insuffisante.

L’intérêt de la Chine pour l’Afrique n’est pas nouveau. Et cette dernière décennie a montré une offensive économique chinoise sans précédent. De 2001 à 2009, les investissements annuels chinois sont passés de 0,5 à 7,8 milliards de dollars. La part de la Chine dans le commerce de l’Afrique a augmenté de 2,2 à 11,5 %. La “China-Africa development fund”, destinée aux plus de 900 entreprises chinoises implantées en Afrique, a vu sa cagnotte passer de 1 à 5 milliards de dollars. La diaspora est passée de moins de 100 000 personnes avant 2001 à plus de 750 000 aujourd’hui. Nous avons aussi des prêts à foison et une aide publique au développement “sans préconditions”, au point qu’on parle aujourd’hui de la Chinafrique.

La Chinafrique repose sur l’idée assez séduisante de non-ingérence. Fil conducteur des relations économiques et commerciales actuelles entre Chinois et Africains, le principe de non-ingérence met en relief l’attachement de la Chine aux notions de spécificité des valeurs et d’égalité des nations. La Chine s’interdit donc de se mêler des questions relatives à la bonne gouvernance et aux droits de l’homme. Comme le dit l’ambassadeur de Chine au Tchad en 2007, “la Chine, sur le plan politique, s’en tient toujours à la politique de non-ingérence dans les affaires intérieures, et souligne, dans le domaine économique, la coopération d’entraide mutuelle gagnant-gagnant”. Cette posture rend compte, en effet, du discours officiel.

Pourtant, la non-ingérence chinoise n’est pas toujours une réalité. La Chine s’ingère souvent dans des questions où on souhaiterait bien qu’elle s’abstienne. Par exemple, les Chinois menacent de représailles économiques les Etats qui reconnaissent l’existence juridique de Taïwan. Ce fut le cas avec le Sé-

négal qui en fit les frais en reconnaissant Taïwan en 1996 et dut revenir sur sa position en 2005 pour ne reconnaître qu’“une” seule Chine : “Le Sénégal reconnaît qu’il n’y a qu’une seule Chine dans le monde, que le gouvernement de la République populaire est l’unique gouvernement légal représentant toute la Chine et que Taïwan fait partie intégrante du territoire Chinois.” Cette posture d’intimidation rend compte de la pratique effective.

Dans le même temps, la Chine n’intervient pas dans des sujets sur lesquels son ingérence serait souhaitable. C’est le cas notamment de sa contribution à l’émergence de l’Etat de droit. Le poids économique de la Chine lui impose des responsabilités supplémentaires. Car les avantages économiques – que certains Etats africains dits “voyous” tirent de leur coopération avec la Chine – sont confisqués, du fait de l’absence de l’Etat de droit, par une minorité de gouvernants. En accompagnant son aide d’exigences politiques, la Chine ferait montre d’une ingérence positive et souhaitable. Et elle est en position de le faire.

Bien que séduisante, la notion de non-ingérence chinoise demeure donc problématique. Elle reflète certes un principe démocratique fondamental qu’est l’égalité des nations. Mais cette égalité ne saurait durablement être revendiquée et respectée au mépris des libertés fondamentales des citoyens. La non-ingérence n’est donc jamais strictement une abstention radicale. Elle est synonyme d’abstention dans certaines circonstances. Mais elle prend le visage de l’intervention lorsque les droits de l’homme sont fortement réprimés ou ignorés. Il est donc injustifiable pour la Chine de l’invoquer, si ce n’est pour dissimuler des motivations essentiellement économiques.

La rédaction de La Libre
Entreprise, en collaboration
avec celle de La Première,
vous donne rendez-vous
le samedi matin
de 8h30 à 9h00 sur

LA PREMIÈRE

ENTREPREMIÈRE : Des reportages,
des invités, des conseils... au cœur
de l’actualité de l’économie et des entreprises

La Libre